



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

UN LIBRARY

S/15872

JUL 19 1983

18 juillet 1983  
FRANCAIS

ORIGINAL : ARABE

UN/CA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 18 JUILLET 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LES REPRESENTANTS PERMANENTS DU YEMEN DEMOCRATIQUE, DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN, DE LA JAMAHYRIYA ARABE LIBYENNE ET DE LA REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Nous nous référons à la déclaration qui a été faite au cours de la première semaine du mois de juillet 1983 par le Gouvernement des Etats-Unis pour annoncer que les forces d'intervention rapide de ce pays effectueraient des manoeuvres au Moyen-Orient et en Afrique au mois d'août 1983. Nous appelons votre attention sur le fait qu'une action de ce genre de la part d'une grande puissance, constitue une grave menace pour la sécurité et l'indépendance des peuples et des Etats de la région et équivaut à une intervention directe dans leurs affaires intérieures.

La création des forces susmentionnées a pour principal objectif de terroriser et d'asservir certains peuples, de consolider des régimes favorables au Gouvernement des Etats-Unis, d'imposer l'hégémonie politique et économique de ce pays, de soutenir des monopoles impérialistes, de semer la zizanie et de faire naître la discorde entre des peuples et des Etats voisins, pour pouvoir plus facilement les dominer.

Nous condamnons la création de ces forces dont la simple existence constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, des principes du droit international et des principes du mouvement non aligné, et est de nature à encourager d'autres Etats à se doter de forces identiques pour s'ingérer dans les affaires d'Etats moins puissants, ce qui contribuerait à accroître les tensions internationales que l'Organisation des Nations Unies s'efforce de diminuer.

La création par les Etats-Unis des forces susmentionnées avec mission d'effectuer de multiples manoeuvres à des milliers de kilomètres de leur pays d'origine constitue une provocation et un acte d'hostilité à l'encontre des peuples

et des Etats de la région, et une menace directe contre leur souveraineté. Elle offre une illustration de la politique des Etats-Unis, qui est fondée sur l'agression et l'ingérence dans les affaires des autres Etats, sous le prétexte de préserver leurs intérêts. Les Etats-Unis donnent ainsi la preuve qu'ils ont renoncé à s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en tant que Membre permanent du Conseil de sécurité, dont l'une des fonctions essentielles est de préserver la paix et la sécurité internationales.

En appelant l'attention du Conseil de sécurité sur le danger que posent ces provocations et ces menaces et sur les conséquences qui pourraient en résulter, nous souhaitons mettre en garde la communauté internationale contre les effets que pourrait avoir l'obstination des Etats-Unis à mener une politique d'agression envers les Etats moins puissants; si les Etats-Unis persistent à vouloir effectuer les manoeuvres projetées, leur attitude ne pourra qu'accroître les tensions dans la région et troubler la paix et la sécurité internationales.

Nous vous saurions gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la République  
démocratique populaire du Yémen auprès de  
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Abdalla AL-ASHTAL

Le Représentant permanent de la  
République islamique d'Iran auprès de  
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Said RAJAIE-KHORASSANI

Le Représentant permanent de la Jamahiriya  
arabe libyenne auprès de l'Organisation  
des Nations Unies,

(Signé) Ali Abdusalem TREIKI

Le Représentant permanent de la République  
arabe syrienne auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Dia-Allah EL-FATTAL

-----